**Fond des Femmes pour la Paix et l’action Humanitaire**

**Appel à propositions**

**Haïti**

|  |  |
| --- | --- |
| **Ouverture de l’appel :** | [5 avril 2023] |
| **Date limite de soumission :** | [4 mai 2023] |
| **Envoyez la demande à :** | [WPHFapplications@unwomen.org](mailto:WPHFapplications@unwomen.org) |

**1. Objectifs et but de l’appel à propositions**

L’objectif général de cet appel à propositions est de fournir des subventions aux organisations locales de la société civile en Haïti axées sur la protection et la défense des droits des femmes et des filles, ainsi que la participation et le leadership des femmes dans la planification et la réponse aux crises humanitaires dans les contextes de conflit.

Les propositions devront contribuer aux trois résultats suivants :

* **Domaine d’impact 3 du WPHF :** La participation et le leadership des femmes sont accrues dans la planification et la réponse aux crises humanitaires.
* **Domaine d’impact 5 du WPHF** : Les droits humains, la sûreté, la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles sont améliorés.
* **Domaine d’impact 6 du WPHF** : Amélioration du relèvement socio-économique et de la participation politique des femmes et des filles dans les contextes de consolidation de la paix.

L’appel à propositions est aligné avec l'objectif général de contribuer à des sociétés pacifiques et égalitaires entre les sexes.

1. **Contexte pays lié à l’appel à propositions**

Les conditions de vie actuelles en Haïti sont extrêmement précaires et préoccupantes, et sont de nature à aggraver la vulnérabilité des groupes déjà marginalisés, notamment les femmes et filles, femmes et filles vivant avec un handicap et de vulnérabilités multiples vivant dans les quartiers régis par les gangs. On observe chaque jour une hausse de la criminalité, notamment en termes de vols, vandalisme, braquages, homicides, viols, kidnappings et autres actes de violence dans de nombreuses zones du pays et davantage dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans d’autres régions comme l’Artibonite, le Nord et le milieu transfrontalier. Cette situation d’insécurité croissante déclenchée par la multiplication des homicides, des enlèvements contre rançon et des affrontements inter gangs pour le contrôle territorial, fragilise gravement le peuple haïtien et encore plus les femmes et les filles.

En effet, les violences enregistrées en avril 2022 à Port au Prince ont entraîné le déplacement d’environ 19.000 personnes dont 52% seraient de femmes et filles et 52% auraient moins de 18 ans. Bien plus, ces violences auraient entraîné la fermeture de 78 écoles et 26 centres de santé (OIM, Système précoce pour les déplacements, 7-13 mai). Dans une [enquête rapide réalisée par le PAM en septembre 2022](https://acrobat.adobe.com/link/review?uri=urn:aaid:scds:US:64837d4e-bc19-3edb-82dc-0fcffc7141a6)  dans la commune de Cité soleil du département de l’Ouest, les indicateurs de sécurité alimentaire des ménages sont à des niveaux inquiétants dans l’ensemble des trois quartiers de la commune de Cité soleil visitée. Au total 3523 ménages ont été enquêtés sur trois quartiers (Belecourt : 1279 ménages, Brooklyn 993 ménages et Boston 1251 ménages). Les résultats d’analyse montrent que dans l’ensemble, 28% des ménages sont dirigés par des hommes et 72% par des femmes. Durant le mois de juillet, 87.5% des ménages de Brooklyn ont affirmé avoir été confiné dans leur maison car empêché de sortir pour s’alimenter ou s’approvisionner en nourriture, à la suite des pics de violences intervenues dans la zone, une situation qui affecte encore plus les femmes cheffes de ménages vivant du secteur informel. Par ailleurs, selon un rapport publié par le Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme en octobre 2022, la violence armée a accru le risque de violence à l’égard des femmes et des filles, notamment la violence sexuelle dont plusieurs cas sont rapportés dans les quartiers sous le contrôle ou l’influence des gangs armés. La violence sexuelle à l’égard des femmes et des filles est en général utilisée comme une arme de guerre, d’intimidation, de contrôle territoriale et de domination par ces gangs armés.

Dans une enquête menée par le Réseau pour l’Égalité du Genre en Action humanitaire (REGAH), sur 57 organisations féminines et féministes, il ressort que les OSC restent des entités de proximité intervenant à majorité au niveau communal (53%) et départemental (35%). Le Conseil d’administration des OSC est composé en moyenne de 8 personnes dont 7 de sexe féminin avec des membres à majorité de sexe féminin. 86% des répondants à l'enquête indiquent que leurs OSC sont partiellement opérationnelles en raison de la crise sécuritaire ; seules 11% sont pleinement opérationnelles. Les OSC ont dû procéder à des ajustements significatifs de leurs programmes et opérations en réponse à la crise. Aussi, elles sont confrontées à une variété de défis opérationnels, notamment un manque de financement, des problèmes de chaîne d'approvisionnement et une capacité réduite à se déplacer dans les communautés pour soutenir leurs bénéficiaires. Leurs membres sont exposés aux kidnappings (46%), violences basées sur le genre (VBG). Ces difficultés les empêchent d’influencer la réponse humanitaire malgré leur travail sur le terrain.

Le fond vise à renforcer leur rôle en tant qu’actrices et force de changement. L’appel à proposition est conçu pour permettre aux organisations de la société civile de répondre aux nouvelles contraintes sanitaire et sécuritaire à travers le financement d'activités flexibles. Il s’agit également de i) renforcer l’influence des OSC dans l’action humanitaire ; ii) renforcer leur expertise dans la fourniture de services essentiels aux femmes et filles affectées par les situations de conflit ; et de iii) de contribuer au relèvement des familles décapitalisées dû au déplacement et d’autres contraintes majeures. Il est attendu des stratégies durables, contextuelles, innovantes et efficaces facilitant la participation et influence des OSC des femmes dans les cadres de prise de décision ; actions de plaidoyer. Un accent sera mis sur le renforcement de réseaux pour une approche coordonnée, cohérente et visible des OSC dans l’action humanitaire et contextes de conflits. Il est également question de capitaliser sur les initiatives déjà existantes notamment des synergies avec les actions soutenues par l’Initiative Spotlight et le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF).

1. **Champ d’application (lieu et durée)**

Le WPHF financera des projets éligibles dans n'importe quel endroit du PAYS.

Les projets multi-pays ou les projets en dehors du territoire national ne seront PAS acceptés.

Toutes les organisations de la société civile peuvent postuler pour des subventions d’une durée maximale de 1 an à l’exception des organisations retenues dans le cadre de l’appel à propositions ciblé.

1. **Admissibilité**

Peuvent poser leur candidature, les organisations de défense des droits des femmes, des droits des jeunes féministes et dirigées par des femmes ou des jeunes femmes, qui sont enregistrées en Haïti et qui interviennent au niveau national, départemental, régional (plusieurs départements) ou local (communal, section communale). Ces organisations doivent faire preuve d’une expérience avérée de travail avec les femmes et les filles. Les projets conjoints sont autorisés et encouragés.

|  |
| --- |
| **Droits des femmes ou organisation féministe :** L’énoncé officiel de mission ou de vision de l’organisation doit refléter son engagement à lutter contre les formes multiples ou croisées de discrimination et à faire progresser l’égalité des genres et les droits des femmes. L'organisation doit œuvrer à la transformation des facteurs/systèmes/structures sous-jacents, notamment le patriarcat et la dynamique du pouvoir entre les sexes, qui perpétuent les violences basées sur le genre.  **Organisation dirigée par des femmes :** doit être dirigé par une femme en tant que directeur/chef d’organisation.  **Organisation axée sur les jeunes :** Pour être considérée « axée sur les jeunes », la mission et la vision fondamentales de l’organisation doivent être axées sur le soutien à la participation sociale, économique et politique des jeunes femmes et des jeunes hommes et sur la lutte contre les formes multiples ou croisées de discrimination à l’égard des jeunes femmes et des jeunes hommes. WPHF accordera une attention particulière aux organisations axées sur la jeunesse qui soutiennent les jeunes femmes, font progresser l’égalité des sexes et la consolidation de la paix.  **Organisation dirigée par des jeunes femmes :** doit être dirigé par un jeune âgé de 18 à 29 ans qui agit à titre de directeur/chef d’organisation |

Les entités suivantes ne sont **PAS** éligibles pour demander une subvention du WPHF :

Les agences ou institutions gouvernementales ;

Les agences des Nations Unies ou les bureaux pays des Nations Unies ;

Des individus

Les entités du secteur privé

Les universités et les établissements d'enseignement

Les organisations internationales

**4.1 Dois-je être une entité/organisation légalement enregistrée pour présenter une demande ? OUI, pour l’organisation principale**. L'organisation principale doit avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente dans le pays de mise en œuvre du projet et doit soumettre une preuve d’enregistrement légal. Veuillez noter que les statuts ne constituent pas une preuve de statut juridique.

**NON pour les partenaires de mise en œuvre** ou de consortium. Les partenaires de mise en œuvre ne sont pas tenus de fournir un enregistrement légal, mais seulement l’organisation principale.

**4.2 Pouvons-nous postuler en partenariat ou en consortium avec d’autres organisations ?**

**OUI.** Les projets conjoints avec d’autres organisations locales de défense des droits des femmes, des organisations axées sur les jeunes, des organisations de la société civile dirigées par des femmes ou des jeunes femmes sont encouragés. Pour les projets conjoints, seul l’organisme responsable est tenu de satisfaire aux critères d’admissibilité.

Pour les projets conjoints, les rôles et les responsabilités de chaque organisation doivent être clairement détaillés dans le modèle de demande.

**4.3 Puis-je demander une subvention pour une initiative ou un projet en cours ?**

**OUI.** Le WPHF accepte les propositions de projets en cours. La valeur ajoutée spécifique de la subvention doit toutefois être clairement indiquée

**4.4 Mon organisation doit-elle contribuer au budget du projet ?**

**NON.** Les organisations de la société civile ne sont pas tenues de contribuer au budget du projet.

**5. Type de financement et exigences**

Dans le cadre de cet appel de propositions, WPHF accepte les demandes de financement programmatique et institutionnel.

**Une organisation (demandeur principal ou partenaires de mise en œuvre) peut soumettre une demande de financement institutionnel ET/OU une demande de financement programmatique. Les organisations qui demandent à la fois un financement institutionnel et programmatique doivent soumettre deux dossiers de candidature distincts basés sur les modèles associés de chaque volet.**

**Financement institutionnel : Volet 1 (USD $2,500 – $30,000)**

Ce volet de financement institutionnel offre une subvention de fonctionnement aux organisations locales de la société civile travaillant sur les questions spécifiques au genre dans les contextes de paix, de sécurité et d'aide humanitaire, afin qu’elles puissent continuer à fonctionner et afin d’accentuer leurs impacts. Les organisations candidates devront démontrer comment le contexte actuel affecte leurs capacités organisationnelles et financières, ainsi que la manière avec laquelle la contribution du WPHF les soutiendra en tant qu’organisation. Cette contribution financera un éventail limité d'activités destinées à soutenir le développement ou le renforcement de la capacité opérationnelle de l’OSC. L'objectif de ce programme de financement N'EST PAS de financer la mise en œuvre d'un projet.

**ET/OU** postuler pour :

**Financement programmatique : Volet 2 (USD $30,000 - $200,000)**

Ce volet de financement financera des projets qui visent spécifiquement à financer des activités programmatiques alignées sur le(s) domaine(s) d’impact suivant(s) :

* **Domaine d’impact 3 du WPHF :** La participation et le leadership des femmes sont accrues dans la planification et la réponse aux crises humanitaires.

**OU**

* **Domaine d’impact 5 du WPHF :** Les droits humains, la sûreté, la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles sont améliorés.

**OU**

* **Domaine d’impact 6 du WPHF***:* Amélioration du relèvement socio-économique et de la participation politique des femmes et des filles dans les contextes de consolidation de la paix.

Veuillez consulter les fiches conseils des indicateurs du WPHF pour obtenir des conseils sur le tableau de résultats (section 9 ci-dessous) et les indicateurs requis dans le modèle de candidature ci-joint.

**6. Documents requis pour le dépôt de candidature**

Les organisations postulantes sont tenues d’utiliser les modèles de candidature fournies par le WPHF. Veuillez NE PAS soumettre de photos ou de documents autres que ceux énumérés ci-dessus.

* Document de projet (en pièce jointe, pas plus de 10 pages en plus des annexes A et B)
* Tableau de résultats (voir l’annexe A du document de projet)
* Budget prévisionnel (voir l’annexe B du document de projet)

ET

* Preuve du statut juridique ou de l’enregistrement légal du demandeur principal (si vous êtes en cours de renouvellement, veuillez envoyer la preuve de dépôt)

**Soumission : Les dossiers de demande doivent être envoyés par courriel à [WPHFapplications@unwomen.org] au plus tard le 4 mai 2023 à 23h59 (Eastern time).**

**À noter :**

* Les candidatures doivent être rédigées en **français ou en anglais**. Seules les candidatures dans ces langues seront acceptées.
* Les candidatures peuvent être soumises en format .doc, .docx ou .pdf.
* Les certificats d'enregistrement légal peuvent être soumis en format .jpeg, .doc, .docx ou .pdf.
* Tous les documents doivent être soumis ensemble dans un même dossier.
* Vous ne pouvez pas apporter de modifications à votre demande après qu’elle a été soumise.
* Les demandes incomplètes ou l’utilisation de modèles différents ne seront pas prises en considération.
* Veuillez NE PAS renvoyer votre demande à moins que vous ne receviez pas d’accusé de réception dans les trois jours.

**7. Plus d’informations sur l’appel à propositions**

Une séance d’information sera organisée avec les candidats potentiels le mercredi 12 avril 2023 en ligne. Pour vous inscrire, veuillez envoyer un courriel à l’adresse email suivante : [christina.dezemma@unwomen.org](mailto:christina.dezemma@unwomen.org) au plus tard le 10 avril 2023

Les questions concernant cet appel à propositions peuvent être envoyées au bureau de pays d’ONU Femmes à l’adresse email suivante : [christina.dezemma@unwomen.org](mailto:christina.dezemma@unwomen.org) au plus tard le 21 avril 2023. Veuillez prévoir un minimum de 48 heures pour répondre à vos questions.

**8. Critères d'évaluation**

Lors de la rédaction de votre candidature, veuillez garder à l’esprit que nous tiendrons compte des critères suivants pour évaluer votre proposition :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d’évaluation pour le financement institutionnel (volet de financement 1)** | **Critères d’évaluation pour le financement programmatique (volet de financement 2)** |
| **Project Objectives:**   * Alignement avec la théorie du changement du FMPH, en particulier en ce qui concerne un résultat spécifique dans le cadre de résultats (domaine d’impact 1) * Articulation claire de l'expérience de l'organisation et de la justification de la manière dont la crise actuelle affecte leurs capacités institutionnelles et financières * Définition d'objectifs clairs et des résultats et produits attendus axés sur le renforcement des capacités institutionnelles des OSC et sur la manière dont l'organisation sera soutenue * Identification des risques et mesures d'atténuation appropriées | **Objectifs du projet**   * Alignement avec la théorie de changement du WPHF, notamment en ce qui concerne un impact spécifique dans son cadre de résultats. * Définition d'objectifs, de résultats et de produits clairs, en tenant compte des meilleures pratiques des approches sensibles au genre. * Participation significative de groupes confrontés à diverses formes corrélées de discrimination, comme les personnes marginalisées et exclues en raison, entre autres, de leur pauvreté, de leur origine ethnique, de leur handicap, de leur âge, de leur origine, de leur statut migratoire, de leur séropositivité ; ce qui est clairement en accord avec l'Agenda 2030 et le principe de ne laisser personne pour compte * Partenariat et renforcement des capacités des organisations féminines locales et/ou la mise en place d’un plan clair de renforcement des capacités pour les OSC partenaires. Les projets communs sont fortement encouragés. * Complémentarité avec d'autres fonds et programmes. |
| **Budget**   * Le budget est cohérent dans tous les documents et détaillé par produit dans le cadre de résultats * Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7%) * Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes | **Gestion et suivi du programme**   * Identification des risques et des mesures d'atténuation adéquates sont présentées * Calendrier d'activités et stratégie de mise en œuvre réalistes pour atteindre les objectifs dans les délais. * Identification d'un plan de suivi et d'évaluation et accompagné de méthodologies claires et appropriées sur la base du cadre de résultats et des indicateurs. |
| **Pérennisation et appropriation nationale** :   * Promotion pour l'appropriation nationale et locale à travers le développement et la mise en œuvre d’activités et d’objectifs spécifiques visant au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux ; * Pérennisation du programme au-delà de la période de contribution et (si pertinent) réflexion sur la façon de le reproduire et de l’améliorer dans le temps. |
| **Budget**   * Le budget est cohérent dans tous les documents et détaillé par produit dans le cadre de résultats. * Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes. * Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7%). |

**9. Ressources utiles**

* Le site web du WPHF www.wphfund.org
* [Fiche Conseil d’Indicateurs – Impact 3](https://wphfund.org/wp-content/uploads/2021/12/Indicator-Tip-Sheet_Impact-3_Humanitarian_FR-_FINAL_03-12-2021-1.pdf)
* [Fiche conseil d’indicateurs – Impact 5](https://wphfund.org/wp-content/uploads/2021/05/Indicator-Tip-Sheet_Impact-5_Protection_FR-FINAL_12112020.pdf)
* [Fiche conseil d’indicateur-Impact 6](https://wphfund.org/wp-content/uploads/2021/11/Indicator-Tip-Sheet_Impact-6_Peacebuilding-Recovery_FR-FINAL_09112020.pdf)
* [Fiche conseil d’indicateurs – Financement Institutionnel](https://wphfund.org/wp-content/uploads/2021/08/Indicator-Tip-Sheet_Impact-1_Enabling_Environment_Institutional-Funding_FR_05082021.pdf)
* [Le manuel d'opérations du](https://wphfund.org/wp-content/uploads/2021/10/WPHF-Operations-Manual-October-20-2021_FINAL_COMP.pdf) WPHF.
* Termes relatifs au suivi, à l’évaluation et à la gestion axée sur les résultats. Glossaire OECD/DAC des termes clés relatifs à l’évaluation, disponible en anglais, en français et en espagnol <http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>

**À propos du Fond des Femmes pour la Paix et l’action Humanitaire (FFPH)**

Le FFPH est un mécanisme mondial de financement commun qui vise à stimuler une augmentation significative du financement de la participation, du leadership et de l’autonomisation des femmes dans les processus de paix et de sécurité et la réponse humanitaire. Le FFPH est un mécanisme de financement flexible et rapide. Il soutient des interventions de qualité conçues pour renforcer la capacité des femmes locales à prévenir les conflits, à répondre aux crises et aux urgences et à saisir les principales opportunités de consolidation de la paix. L’objectif global de la théorie du changement de la FFPH est de contribuer à **des sociétés pacifiques et égalitaires**. Pour atteindre cet objectif, il faudra que les femmes soient habilitées à participer, à contribuer et à bénéficier de la prévention des conflits, de l’intervention en cas de crise, de la consolidation de la paix et du relèvement. Depuis son lancement en 2016, WPHF a soutenu plus de 600 organisations de la société civile et est présent dans 32 pays ou groupes de pays.

Le FFPH est régi par un conseil de financement au niveau mondial, composé de quatre entités des Nations Unies (actuellement ONU Femmes, UNHCR, UNFPA et PBSO), quatre États membres donateurs (actuellement Norvège, Allemagne, Italie et les États Unis), ainsi que 4 organisations de la société civile (actuellement Feminist Humanitarian Network, Kvinna till Kvinna, Action Aid and Women’s Refugee Commission).

Au niveau des pays, la sélection finale des propositions présélectionnées sera effectuée par un comité directeur national, composé d’agences des Nations Unies, d’organisations de la société civile, de représentants des donateurs et de gouvernements.